



## Compte-rendu de la réunion

du COMITE DIRECTEUR  
du vendredi 24 juin 2011  
à NANTES

*approuvé au comité directeur du 1<sup>er</sup> octobre 2011*

### Présents

**Elus** : Denise AVEDIGUIAN, Jean-Paul COUTELIER, Joël DHUMEZ, Alain GUILLARD, Yolande JABERG, Claude LARIDAN, André MONROCHE, Christian PIEYRE, Rodolphe REDON, Luc SERBELLONE, Alain SZENICER.

**DTN - DTNA** : Jocelyne TRIADOU, Thierry MARDARGENT.

**Chargée de mission** : Isabelle GAIGNON.

**Excusés** : Christian AIT, Bertrand DUBREUIL, Valérie KING, Julie LAZARD, Guillaume LIVONNEN, Stéphane MUNOZ, Florence SUIRE.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 19/03/2011
2. Observations sur le compte-rendu des réunions du Bureau Fédéral du 9/04/2011 et 20/05/2011
3. Convention d'objectifs 2011
4. Approbation des comptes-rendus des commissions CNC - CNM – CNSF - CNC/CNA/CNJ - Commission du dopage
5. Assemblée générale Nantes 2011 : Responsabilités des Elus - Réponses aux questions écrites - Présentation du diaporama réalisé par la Secrétaire Générale - validation des récompenses - Tarif des licences
6. CNA : Tenue des officiels de secteur et des DO nationaux - Majoration de la vacation des J/A pour la saison 2011/2012
7. International
8. Direction Technique Nationale
9. Questions diverses - modification du règlement technique concernant les cadres fédéraux. Observations de Christian Pieyre et Rodolphe Redon pour information (des groupes de travail seront constitués pour travailler sur ces observations)

18 h 00 début de la réunion

Le président présente l'ordre du jour et informe les membres présents que tous les documents traités lors de ce comité directeur ont été transmis à tous les élus.

#### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 19/03/11 à Paris.**

Le compte rendu de réunion du comité directeur du 19 mars 2011 est adopté à l'unanimité des présents.

#### **2. Observations sur le compte-rendu des réunions du Bureau Fédéral du 9/04/2011 et 20/05/2011.**

Aucune observation n'est faite sur ces comptes-rendus.

### 3. Convention d'objectifs 2011 (document joint)

Reconduction des actions prévues depuis 4 ans

### 4. Approbation des comptes-rendus des commissions CNC – CNM – CNC/CNA/C NJ – commission du dopage. (CR joints)

#### 4.1 : commission nationale des compétitions

Propositions de la commission présentées au comité directeur pour approbation.

PROPOSITION	OUI	NON
<b>Le Championnat de France Elite A (H/F) :</b> sauf cas exceptionnel, les forfaits après le tirage au sort et avant le premier tour des compétitions : le chèque de caution sera encaissé	X	
<b>Les éliminatoires des championnats de France Elite A (H/F) :</b> dans le cas où la rencontre du dernier tour de poules des athlètes est la même que celle prévue en finale, possibilité de dispense du combat (concerne les catégories de poids composées d'une seule poule)	X	
<b>Les championnats de France Espoirs et tous les championnats concernés : remplacer le texte suivant :</b> En cas d'égalité entre des tireurs, à l'intérieur d'une poule, est retenu prioritairement : <ul style="list-style-type: none"><li>- le vainqueur de la rencontre qui les a opposés</li><li>- le mieux classé au classement national</li><li>- le tirage au sort</li></ul> par En cas d'égalité entre des tireurs, à l'intérieur d'une poule, est retenu prioritairement : <ul style="list-style-type: none"><li>- le vainqueur de la rencontre qui les a opposés</li><li>- le mieux classé au classement national</li><li>- <b>le nombre d'avertissements</b></li><li>- <b>le nombre de points si possible</b></li><li>- le tirage au sort</li></ul>	X	
<b>Le Championnat de France Espoir Technique :</b> proposition de sélection : 2 par ligue, 2 par secteur	X	
<b>Le Championnat de France Technique M/F :</b> proposition de sélection : 2 par secteur	X	
<b>Le Championnat de France Vétérans et Coupe de France :</b> harmonisation de la catégorie Vétéran 40 ans	X	
<b>Le Tournoi de France Juniors :</b> sélection nationale directe auprès du RSC	X	
<b>Possibilité d'instituer un nombre de licenciés (à déterminer) par compétiteurs inscrits en Elite A, B (15)</b>		X

Le compte-rendu de la réunion de la commission nationale compétitions est adopté à l'unanimité des présents, hormis la proposition refusée :cf tableau.

#### 4.2 : commission nationale médicale

##### **Bilan du suivi médical réglementaire (SMR)**

Ce suivi est obligatoire, ceux qui ne s'y soumettent pas pourront être rayés des listes ministérielles. 138 inscrits sur liste dont 39 espoirs et 89 hauts niveaux.

87% des espoirs ont réalisé leur bilan, 79% des hauts niveaux figurant sur la liste.

Constat :

- Très peu d'athlètes de l'Equipe de France combat, dont certains inscrits depuis longtemps sur les listes, remplissent leurs obligations de Suivi Médical Réglementaire, tout en sachant que ce suivi est à réaliser.
- Bilan psychologique inexistant (hormis les athlètes en pôle)
- Bilan diététique réalisé pour seulement 15 athlètes.

#### **1) Formation fédérale « soins au tireur »**

Une formation fédérale «soins au tireur » a été inscrite au programme de formation, mais non validée auparavant par le comité directeur. Le Docteur Monroche déplore de ne pas avoir été informé de cette proposition, et demande que soit respectée la démarche de passer par la commission nationale médicale.

## **2) Problème de la limite d'âge imposée en Championnat de France Technique.**

La suppression de la limite d'âge imposée en Championnat de France Technique (+ de 37 ans pour les hommes, + de 39 ans pour les féminines) a été demandée notamment par 3 féminines.

La commission médicale a souligné à plusieurs reprises qu'il n'y avait pas de contre indication permettant de justifier cette limite d'âge.

Cette proposition est mise aux voix :

Intégration des vétérans dans le Championnat de France Technique :

pour : 1 voix,

contre : 9 voix.

## **3) Bilan psychologique et nutritionnel**

Dans le cadre du suivi médical chez les sportifs de haut niveau, la commission nationale médicale demande qu'un bilan psychologique et nutritionnel soit réalisé par un spécialiste en psychologie et une diététicienne ou un médecin spécialiste en nutrition, et que cela soit inscrit dans le règlement médical du mémento.

Jusqu'à présent quand un athlète pose ce type de problème, la DTN intervient et l'envoie consulter un spécialiste. Un suivi systématique semble difficile à gérer sur l'ensemble des athlètes, surtout pour les 80 % des athlètes n'étant pas en pôle.

Le comité directeur donne toutefois un accord de principe à la commission médicale sur l'étude de faisabilité.

Concernant le bilan biologique dans le cadre du SMR, des examens supplémentaires sont demandés par la commission nationale médicale. Ces examens n'étant pas prévus dans la convention d'objectifs, ils ne peuvent être budgétés pour cette année. Un accord est donné pour la saison 2012/2013, à charge aux nouveaux élus du prochain mandat de prendre en compte cette décision.

Christian Pieyre intervient pour signaler le problème du retard des médecins lors des compétitions, et surtout dans la région parisienne. On note parfois un retard d'une heure à une 1h1/2.

Il signale, qu'en province ce sont les Délégués Officiels qui parfois sont contraints de gérer les compétences des médecins (pas de médecins référents)

André Monroche, signale qu'il y a une crise de vocation. Commission inter fédérale créée avec le Président. Christian Pieyre étudie comment organiser un pool de médecins pouvant intervenir sur plusieurs compétitions. La difficulté est de trouver des médecins intéressés et surtout de les fidéliser.

Pourquoi ne pas échanger les listes de médecins des autres fédérations.

### **4.3 : commission nationale de savate forme**

Isabelle Gaignon présente un livre : la boxe au féminin d'Emmanuel Fabre, édition Marabout.

Le Président rappelle à Isabelle son engagement pour la réalisation de fiches pédagogiques pour enseigner la savate forme et l'urgence d'accomplir cette tâche le mandat arrivant à échéance en juin 2012. Elle demandera l'aide de Jérôme Huon (cadre d'Etat attaché à cette commission). L'échéance est prévue courant décembre 2011.

### **4.4 : commission nationale compétition, arbitrage et jeunes**

Ces 3 commissions se sont réunies afin d'harmoniser les différents points communs à ces commissions.

- Une réflexion a été engagée sur la tenue des tireurs, les litiges, les certificats médicaux, les conditions du passage de jeune officiel à officiel adulte.
- Pour une meilleure harmonisation, les catégories de poids entre jeunes et adultes ont été modifiées
  - pour les jeunes jusqu'à 48 kg pas de changement.

- A partir de 48 kg : les catégories de poids seront les mêmes que la catégorie nationale et de la FISav.

Pour les championnats du Monde des – de 18 ans : certaines catégories disparaissant, les sélectionnés concernés seront toutefois retenus pour des matches de barrage.

\* Afin de compléter la formation des officiels, un DVD sera réalisé sur la saison 2011/2012.

**Propositions de modifications des règlements arbitrage – compétitions – jeunes,** présentées au comité directeur pour approbation.

PROPOSITIONS	OUI	NON
<b>La tenue :</b> <b>Les officiels porteront la tenue suivante :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un polo noir manches courtes avec l'écusson de l'officiel de FFSBF&amp;DA floqué sur le côté gauche.</li> <li>- <b>Pantalon de ville noir</b> (préciser pas de jean) – <b>chaussures de sport noires</b></li> <li>- <b>Un polo blanc pour les jeunes officiels</b></li> </ul>	X	
<b>5.5.4 – DISTANCE – ALLEZ</b> <b>Au commandement de l'Arbitre DISTANCE, les tireurs effectueront un pas en retrait pour se placer à distance de pied</b> et ne reprendront la confrontation qu'au commandement ALLEZ de l'arbitre. <b>Pour ce commandement, le chronomètre n'est pas arrêté.</b>	X	
<b>10 – LA PESEE</b> 10.5 : la pesée des tireurs pour une compétition en soirée devra se dérouler de 12h à 13h. Possibilité en cas de demande expresse qu'elle ait lieu de 17h à 18h. Pour la pesée des femmes pas d'obligation de DO féminin puisqu'il est possible de se peser en intégrale. Cependant, si cela est possible, favoriser la mixité pour les responsables de pesée.	X	
<b>13.3.2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bandages sont autorisés en assaut et obligatoires en combat C1 et C2</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- les mitaines sont autorisées en assaut et interdites en combat</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- les mitaines rembourrées sont interdites</li> </ul>	X	
<b>13.3.4 – LA TENUE</b> <b>Les tenues « intégrales » ou en deux parties peuvent être sans manches ou avec manches courtes style tee-shirt.</b> - Tout tireur doit être tête nue pour boxer, même sous le casque.	X	

### 13.3.5 – Les protections

	Casque	Protège-dents	Protège-tibias	Coquille (masculin)	Protection pubienne (féminines)	Protège-poitrine (féminines)	Bandages	Oui	non
Assaut jeunes	Obligatoire	obligatoire	Obligatoire	obligatoire	Obligatoire (minimes, cadettes)	Obligatoire (minimes, cadettes)	Autorisé	X	
Assaut	Autorisé	Obligatoire	Autorisé	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Autorisé	X	
Combat 2 <sup>ème</sup> série	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	X	
Combat 1 <sup>ère</sup> série	Interdit	Obligatoire	<b>Masculin interdit</b> <b>Féminines obligatoire</b>	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	obligatoire	X	

## 5. Assemblée générale Nantes 2011 : Responsabilités des Elus - Réponses aux questions écrites - Tarif des licences - validation des récompenses

Le Président présente le dossier rapport annuel 2010, envoyé à tous les mandatés à l'assemblée générale, aux présidents de comités départementaux, aux présidents de ligue, aux membres du comité directeur fédéral.

Sont ensuite présentés le rapport moral, le rapport de la DTN, le rapport de gestion, compte de résultat, bilan et rapport du commissaire aux comptes.

- **Réponses aux questions écrites** : Les questions écrites sont réparties aux différents élus en fonction de leur sensibilité.

- **Tarif des licences : résolution n°5**

En application des dispositions réglementaires et sur proposition du Comité Directeur, l'assemblée générale décide :

- La licence est maintenue à 30 € pour les adultes et 15 € pour les jeunes pour la saison 2011/2012,
- La prise de licence doit se faire par Internet,
- En cas de manquement à cette obligation des frais de traitement (5 € par licence adulte seront appliqués).

Cette résolution est mise au vote : 11 pour - votée à l'unanimité des présents.

- **Validation des récompenses**

La secrétaire générale présente le tableau des demandes de récompenses faites par les clubs, comités et ligues et rappelle les critères d'attribution.

- 35 demandes reçues,
- 31 correspondaient aux critères d'obtention,
- 2 demandes ne correspondant pas aux critères ont été modifiées,
- 2 demandes ont été refusées (une lettre explicative leur sera envoyée)

Les médailles ont été commandées et les diplômes en cours de réalisation seront envoyés aux présidents des instances demandeuses, accompagnés d'un courrier de la secrétaire générale.

Les propositions de récompenses sont validées à l'unanimité.

Nom - Prénom	Récompenses
ALBUCHER Patrick	gant d'or
ANGIBAUD Geoffrey	gant vermeil
BAILLY Romuald	gant vermeil
BEDU Philippe	gant vermeil
BONY Frédéric	gant d'or
BOULEAU David	gant vermeil
BUCH Didier	gant vermeil
CABOT Alain	médaille d'argent
CHEDEVERGNE Jacques	gant d'or
DELAPLESSE Eric	gant vermeil
DEVIVEIROS David	gant vermeil
DHEDIN Sébastien	gant vermeil
DHUMEZ Nicolas	gant d'or
FIGUEIREDO Cathy	gant d'or
GANNE Thierry	gant d'or
GIARRIZZO Antoine	gant d'or
HAMAYON Eugène	gant vermeil

Nom - Prénom	Récompenses
LECESSE Florence	médaille de bronze
LEPREVOST Bernard	médaille de bronze
LENGRAND Maurice	gant vermeil
MENARD Johanna	médaille de bronze
MICOURAUD Laurent	gant vermeil
PERNOT Eddy	gant vermeil
POCHET Yann	médaille d'argent
PULSONE Didier	gant vermeil
SADON Joseph	gant vermeil
SEBILLAUT Roger	médaille d'argent
SEUZARET Jean-Michel	médaille de bronze
SIMONNEAU Gilles	gant vermeil
SOLHARD Laurent	médaille de bronze
SURREL Rémi	gant vermeil
TESTORIS Philippe	gant vermeil
VAZ Paul	gant vermeil

**6. C.N.A : Tenue des officiels de secteur et des DO nationaux - Majoration de la vacation des J/A pour la saison 2011/2012.**

- **Tenue des officiels**

A partir de la nouvelle saison, la tenue des officiels nationaux sera :

- Pour les Juges-arbitres : polo noir avec le logo FFS, pantalon de ville noir, chaussures de sport noires.
- Pour les délégués officiels : Veste noire avec le logo FFS, chemise grise, cravate

Pour les jeunes : polo blanc, quand ils deviendront officiels adultes ils revêtiront le polo noir.  
Ces propositions sont validées à l'unanimité des présents.

- **Augmentation de la vacation J/A pour la saison 2011/2012**

La vacation des juges arbitres sera augmentée d'un euro. Validé à l'unanimité des présents.

## **7. International**

Tournoi qualificatif des championnats du monde à Milan

15 finales programmées dont treize avec des Français

Plusieurs demandes ont été faites pour l'organisation des finales du championnat du Monde :

## **8. Direction Technique Nationale**

Suite à la démission de Yonnel Kurtz, à la présidence du comité départemental de Paris, c'est Alain Tardix qui a été élu nouveau Président.

Sur proposition du Président du 75 et validation de la DTN, Isabelle Gaignon devient DTD du département 75.

## **9. Questions diverses - modification du règlement technique concernant les cadres fédéraux.**

**Proposition :** La compétence d'un DTL et d'un DTD étant nationale, ils peuvent intervenir dans une autre ligue ou département selon certaines modalités :

Le DTD est placé sous l'autorité administrative et hiérarchique du Président de son Comité Départemental et placé sous la responsabilité technique de la DTN dont il reçoit les directives techniques nationales. Il reçoit, dans le cadre de la coordination des actions techniques de la Ligue, ses instructions (sur le plan technique et sportif), du DTL de SAVATE (ainsi que du DTL de Canne de Combat et Bâton pour cette discipline). Sa formation, ses missions et ses prérogatives sont identiques à celles du DTL au niveau de son département.

**En cas d'empêchement, et uniquement dans ce cas, à assumer son rôle lors d'un examen ou d'une formation programmée, le DTD du département pourra être remplacé par un DTD d'un autre département en accord avec les deux Présidents de ces comités départementaux.**

Le DTL coordonne l'activité des DTD de sa région. Nommé entre autre pour pallier l'absence d'un CTR, les missions qui lui sont attribuées au sein de sa ligue sont identiques.

**En cas d'empêchement, et uniquement dans ce cas, à assumer son rôle lors d'un examen ou d'une formation programmée, le DTL de la ligue pourra être remplacé par un DTL d'une autre ligue en accord avec les deux Présidents de ces ligues. Un DTL peut aussi remplacer un DTD.**

Ces propositions sont validées à l'unanimité des présents

Après une interruption d'une heure pour le repas, la réunion se poursuit et se termine à 23h45.

Fin de la réunion à 23h30

Le Président



Jean-Paul COUTELIER

La Secrétaire Générale



Yolande JABERG